

## Information légal

### 1. L'identité de Normec BTV en tant que prestataire de services

Nom : Bureau Technique Verbrugghe asbl  
Abbrévié : Normec BTV  
Siège social : Roderveldlaan 2  
2600 Berchem  
Inscription BCE 0406.486.616.

### 2. Bureaux

Normec BTV Anvers  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem  
Tél.: 03 216 28 90  
e-mail: antwerpen-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Hainaut  
Rue de la poire d'or 32A  
7033 Cuesmes  
Tél.: 064 33 64 55  
e-mail: hainaut-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Brabant-Wallon  
Av. Wilmart 129 boîte 1  
1360 Perwez  
Tél.: 081 65 84 59  
e-mail: brabantwallon-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Bruxelles  
Boulevard de l'humanité 233, boîte 4  
1620 Drogenbos  
Tél.: 02 230 81 82  
e-mail: brussels-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Liège  
Quai mativa 37  
4020 Liège  
Tél.: 04 253 19 72  
e-mail: liege-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Limbourg  
Koerselsesteenweg 226  
3582 Beringen-Koersel  
Tél.: 011 42 18 34  
e-mail: limburg-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Namur/Luxembourg  
Avenue du Sainfoin 25  
5590 Ciney  
Tél.: 083 21 35 27  
e-mail: namur-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Flandre Orientale  
Industriepark 3B  
9052 Zwijnaarde  
Tél.: 09 252 45 45  
e-mail: btv.oostvlaanderen@btvcontrol.be

Normec BTV Flandre Occidentale  
Ter Waarde 43  
8900 Ieper  
Tél.: 056 70 54 05  
e-mail: westvlaanderen-btv@btvcontrol.be

Normec BTV Brabant-Flamand  
Nieuwlandlaan 105 (B412)  
3200 Aarschot  
Tél.: 016 63 47 45  
e-mail: vlaamsbrabant-btv@btvcontrol.be

### 3. Permis

Normec BTV est un organisme de contrôle accrédité par Belac. Pour plus d'informations, regardez <http://belac.fgov.be>

### 4. Conditions générales

Celles-ci peuvent être trouvées sur le site web [www.btvcontro.be](http://www.btvcontro.be) sous « A propos ». Elles sont rédigées en néerlandais et en français et contiennent une clause de droit applicable et des tribunaux compétents sous l'article 6, qui est :

Tous les accords convenus entre le client et Normec BTV et les litiges y afférents sont régis par le droit belge. En cas de litige entre les parties, les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles, et plus particulièrement la justice de paix du troisième canton, sont exclusivement compétents.'

### 5. Prix des contrôles et services

Les prix de nos prestations de services sont disponibles dans tous nos bureaux mentionnés sous 2 et à demander là-bas.

A partir de 01/10/2022 Normec BTV ne reçoit plus de paiements Cash au lieu de contrôle.

### 6. Les caractéristiques principaux des activités de l'entreprise

Normec BTV, abréviation de Bureau Technique Verbruggen, est un Service Externe de Contrôle Technique (S.E.C.T.) et organisme de contrôle reconnu, avec plus de 85 ans d'expérience et plus de 400 collaborateurs en Belgique.

La mission légale de Normec BTV consiste à veiller à la sécurité (au travail) en exécutant des contrôles légalement obligatoires de machines et installations, aussi bien pour les particuliers que les sociétés. Pour vous garantir votre sécurité et celle des gens autour de vous, nous avons un fort respect pour la qualité.

Grâce à nos 10 bureaux régionaux, nous pouvons vous garantir un service efficace.

Nos activités d'inspection concernent principalement les domaines suivants : électricité, ascenseurs, appareils de lavage, mesures de l'énergie, équipements sous pression atmosphérique, appareils à vapeur, environnement, ...

Aperçu des contrôles que Normec BTV peut vous offrir:

- Analyse de combustion chauffage centrale
- Ascenseurs & Monte-charges
- Ascenseurs inspections préventives et analyse de risque
- Audit de chauffage en Flandre
- Certificats énergie verte et cogénération
- Contrôle d'Electricité Basse Tension pour vente d'une habitation

- Coordination de sécurité sur le chantier
- Engins de levage
- Inspections thermographiques
- Installation de gaz naturel (contrôle gaz naturel)
- Installations de gaz propane et butane
- L'infiltrométrie (test Blowerdoor)
- Panneaux solaires: mise en service de l'installation électrique
- PEB - Certification prestation énergétique des bâtiments
- Performance Énergétique des Bâtiments (PEB)
- Performance Énergétique des Bâtiments combiné avec l'installation électrique
- Réinspection d'une installation électrique pour la vente d'une habitation
- Réservoirs carburants
- Réservoirs de stockage propane, butane
- Station de recharge pour véhicules électriques

## 7. Assurance responsabilité civile professionnelle

AXA  
Boulevard du Souverain, 25  
1170 Bruxelles

Couverture : 2.500.000,00

Avec les sièges d'exploitation suivants:

- Roderveldlaan 2 à 2600 Berchem
- Boulevard de l'humanité 233, b4 à 1620 Drogenbos
- Rue de la poire d'or 32 A, 7033 Cuesmes
- Koerselsesteenweg 226 à 3582 Koersel
- Quai Mativa 37 à 4020 Liège
- Avenue du Sainfoin 25 à 5590 Ciney
- Industriepark Zwijnaarde 3B à 9052 Zwijnaarde
- Avenue Wilmart 129/1 à 1360 Perwez
- Ter Waarde 43 à 8900 Ieper
- Roderveldlaan 2 à 2600 Berchem
- Rue Neerveld 109 à 1210 Brussel
- Nieuwlandlaan 105 (B412) à 3200 Aarschot

## 8. Plaintes

Normec BTV attache à effectuer les contrôles correctement et veut vous rendre un service qualitatif.

Lorsque vous n'êtes pas satisfait des services de Normec BTV, vous pouvez déposer une réclamation ou un recours.

Pour ce faire, veuillez adresser la réclamation au dirigeant de secteur du bureau lié à l'agent-visiteur qui a effectué l'inspection. Si vous n'êtes pas d'accord avec la conclusion de l'inspection, vous devez nous donner des arguments techniques détaillés. Le dirigeant de produit responsable chez Normec BTV traitera votre recours. Toutes les autres sortes de réclamations seront traitées par le dirigeant de secteur responsable.

Les étapes suivantes seront suivies:

1. Nous investiguons afin de savoir si le recours ou la réclamation est fondé(e).

2. Nous vous informons de l'acceptation du recours ou de la réclamation et de qui traitera votre plainte.

3. Les parties concernées donneront leur version des faits. Il est donc important que vous nous communiquiez un maximum de détails sur votre problème.

4. Nous recherchons les causes du recours ou de la réclamation.

5. Les actions correctives et préventives nécessaires sont définies.

6. Nous vous informons de la clôture de la réclamation.

Vous pourrez trouver les coordonnées du bureau concerné sur le rapport ou ci-dessus sous 2.

Dans les deux cas, prenez contact avec le bureau régional lié à l'agent-visiteur concerné.